

**1001 CLES IMMO.COM  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 5 000 euros  
Siège social: 383 Chemin de Capel  
34160 SAINT JEAN DE CORNIES**

**LES SOUSSIGNES**

Madame Nathalie Florence GARCIA, née GUILLOT le 24 septembre 1964 à Montpellier, de nationalité française,

Monsieur Frank GARCIA, né le 12 octobre 1966, à LYON, de nationalité française,

Mariés ensemble le 13 mai 1994 à LE CRES, sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable,

Et demeurant ensemble 383 Chemin du Capel à SAINT JEAN DE CORNIES (34160)

Agissant en qualité de seuls associés de la Société à responsabilité limitée 1001 CLES IMMO.COM au capital de 5.000 €, dont le siège social est 383 Chemin de Capel - 34160 SAINT JEAN DE CORNIES

Après avoir exposé que cette société a été constituée entre eux, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 novembre 2010 à MONTPELLIER, qui sera enregistré et publié, et que les statuts établis à l'acte prévoient en leur article 12 la nomination d'un gérant ou plusieurs gérants par acte postérieur pour une durée indéterminée, ont procédé à cette nomination.

Les associés soussignés nomment en conséquence

Madame Nathalie Florence GARCIA, née GUILLOT le 24 septembre 1964 à Montpellier, de nationalité française, marié le 13 mai 1994 à LE CRES, sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable, avec Monsieur Franck GARCIA, demeurant ensemble 383 Chemin du Capel à SAINT JEAN DE CORNIES (34160).

aux fonctions de gérants de la société pour une durée indéterminée.

Madame GARCIA Nathalie ici présente, accepte ces fonctions de gérant et déclare n'être frappée d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par la loi.

Madame GARCIA Nathalie est tenue de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

FG NF

POUVOIRS DU GERANT

Madame GARCIA Nathalie disposera des pouvoirs les plus étendus en sa qualité de gérant, pour représenter la société dans ses rapports avec les tiers et notamment pour contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social, tel que prévu à l'article 12 des statuts, sauf le droit qui appartient à chacun de s'opposer à une opération avant qu'elle ne soit conclue.

Fait à Montpellier  
Le 26/11/2010

Madame Nathalie GARCIA\*

Bon pour acceptation des fonctions de gérant



\*apposer la mention manuscrite « bon pour acceptation des fonctions de gérant »

  
F G